

## Séance publique du 12 juillet 2004

### Délibération n° 2004-2047

commission principale : finances et institutions

objet : **Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2003 au budget supplémentaire 2004**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Budget principal - exercice 2004 - affectation du résultat de fonctionnement 2003*

Le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté urbaine, constaté au compte administratif approuvé le 14 juin 2004, s'élève à 122 553 572,75 € à la clôture 2003. Compte tenu du report de dépenses de 40 183 010,30 € et du report de recettes de 2 779 039,17 €, le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 85 149 601,62 €.

En investissement, l'autofinancement prévisionnel n'étant pas réalisé dans l'exercice, la section d'investissement accuse un déficit de clôture de 92 310 768,99 €. Compte tenu des reports de recettes (8 000 000 €), le déficit cumulé d'investissement qui apparaît est de 84 310 768,99 €.

Il est proposé d'affecter 84 310 768,99 € de l'excédent de fonctionnement à la résorption du déficit d'investissement à inscrire sur le compte budgétaire 106 800, excédent de fonctionnement capitalisé du budget principal. Le solde du résultat cumulé de fonctionnement reste à 838 832,63 €.

#### *Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2004 - affectation du résultat d'investissement 2003*

Le résultat de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, constaté au compte administratif approuvé le 14 juin 2004 s'élève à 51 336,53 €.

La section d'investissement est déficitaire à la clôture 2003 de 350 516,61 €. Compte tenu des reports de recettes (314 040,58 €) et de dépenses (14 860,50 €) le déficit cumulé d'investissement est de 51 336,53 €. Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement (51 336,53 €) à la résorption du déficit d'investissement à inscrire sur le compte budgétaire 106 800, excédent de fonctionnement capitalisé du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

#### *Budget annexe des eaux - exercice 2004 - affectation du résultat de fonctionnement 2003*

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe des eaux, constaté au compte administratif approuvé le 14 juin 2004, s'élève à 7 248 470,66 € à la clôture 2003. Compte tenu du report de dépenses de 55 876,87 €, le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 7 192 593,79 €.

En investissement, l'autofinancement prévisionnel n'étant pas réalisé dans l'exercice, la section d'investissement accuse un déficit de clôture de 7 254 462,67 €. Compte tenu des reports de recettes (100 000 €), le déficit d'investissement qui apparaît est de 7 154 462,67 €.

Il est proposé d'affecter 7 154 462,67 € de l'excédent de fonctionnement à la résorption du déficit d'investissement à inscrire sur le compte budgétaire 106 880, réserves diverses, au budget annexe des eaux. Le solde du résultat cumulé de fonctionnement reste à 38 131,12 €.

*Budget annexe de l'assainissement - exercice 2004 - affectation du résultat de fonctionnement 2003*

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement, constaté au compte administratif approuvé le 14 juin 2004, s'élève à 26 777 034,74 € à la clôture 2003. Compte tenu du report de dépenses de 2 804 986,25 € et du report de recettes de 3 712 353,02 €, le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 27 684 401,51 €.

En investissement, l'autofinancement prévisionnel n'étant pas réalisé dans l'exercice, la section d'investissement accuse un déficit de clôture de 26 444 073,23 €.

Il est proposé d'affecter 26 444 073,23 € de l'excédent de fonctionnement à la résorption du déficit d'investissement à inscrire sur le compte budgétaire 106 880, réserves diverses, au budget annexe de l'assainissement. Le solde du résultat cumulé de fonctionnement reste à 1 240 328,28 €;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 14 juin 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**Affecte :**

a) - 84 310 768,99 € sur les 85 149 601,62 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal, à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2003,

b) - 51 336,53 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2003,

c) - 7 154 462,67 € sur les 7 192 593,79 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe des eaux, à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2003,

d) - 26 444 073,23 € sur les 27 684 401,51 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement, à la résorption du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,